

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 février 2021 – 19h30 heures

Présents : M. KARCHER Jacques, Mesdames VERGER Christelle, HAURY Evelyne, DAUVERGNE Nathalie, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle et MM LERCH Michaël, OTT Martial, SCHNEIDER Arthur, STUDER Jean-Luc

Absents excusés : néant

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 04 janvier 2021
- 3) Démission du Conseil Municipal
- 4) Facture chemin Gazon Vert
- 5) Bois d'affouage : révision du prix de vente
- 6) Bridage Verte
- 7) Plan de secours
- 8) Convention Storckensohn / Mitzach relative à l'ouvrier communal
- 9) Illiwap : communication via le portable
- 10) Points divers
 - 1) Téléphonie mairie
 - 2) SAFER – refus d'aider la commune
 - 3) Autre

1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame DAUVERGNE Nathalie comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 04 janvier 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Démission du Conseil Municipal

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la lettre de démission de Monsieur FIMBEL Laurent pour raisons personnelles.
Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

4) Facture chemin Gazon Vert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais engendrés par la création du chemin d'accès au Refuge du Gazon Vert se sont chiffrés à :

- 73 762.00 HT soit 88 514.40 TTC.

La participation de la commune n'a été actée par aucune délibération. Monsieur le Maire propose une participation par la Commune du fait que la Commune bénéficie de ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 5 000 euros à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

5) Bois d'affouage : révision du prix de vente

Monsieur le Maire présente le tableau relatif au prix de revient de la corde de bois vendue aux habitants de la commune.

Bois d'affouage

	Stère	Corde
prix de revient	47.23 €	188.92 €
prix de vente 2020	43.75 €	175.00 €
prix voté pour 2021	45.00 €	180.00 €
prix voté pour 2022	48.00 €	192.00 €

+ 5 euros supplémentaires pour le transport du bois jusqu'au sapin brûlé à Mollau

Le Conseil Municipal valide le prix pour 2021 et pour 2022.

6) Bridage Verte

Monsieur le Maire remémore les différentes démarches et interventions des brigades vertes au sein d'une Commune et précise que toutes ces opérations ne sont pas entreprises sans l'accord de la municipalité. Il se dit très favorable à la collaboration brigade verte /commune, mais le tarif de 1 255.62 euros est trop cher pour notre budget communal.

	Potentiel financier	Population	Superficie	Participation
Storckensohn	376.02	267.60	612.00	1 255.62

7) Plan de secours

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que lors des dernières chutes de neige et des températures hivernales très basses, la Commune a été confrontée aux problèmes :

- coupure complète d'électricité,
- pas de téléphone,
- isolement total de certaines personnes...

Il souhaite que le Conseil Municipal se penche sur le problème afin de pouvoir gérer au mieux lors d'une prochaine situation similaire.

8) Convention Storckensohn / Mitzach relative à l'ouvrier communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention entre la commune de Storckensohn et la commune de Mitzach relative à l'ouvrier communal (utilisation du véhicule...) n'a pas aboutie. En effet, le plafond des frais de 1 500 euros a été refusé par Mitzach.

« Ces frais ne peuvent dépasser 1500€ TTC par an (moyenne des frais des 3 dernières années d'utilisation du véhicule), le solde au-delà de cette somme est pris en charge intégralement par la commune de MITZACH. »

9) Iliwap : communication via le portable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame THUILLIER Christelle, qui nous explique le fonctionnement de l'application Iliwap.

Le principe est très simple. Il faut désigner les administrateurs parmi les élus (personnes qui mettent les articles et les informations sur l'application).

Les citoyens doivent tout d'abord télécharger l'application (petit hérisson vert), puis ils auront accès à la liste des communes membres.

Les informations sont transmises en temps réel.

Les informations sont conservées 1 mois sur l'application.

Pour la commune, l'utilisation des services Iliwap est de 150 euros par an, et elle dispose d'un mois d'essai jusqu'au 03 mars prochain.

Pour les citoyens, l'utilisation des services Iliwap est gratuite.

10) Téléphonie mairie

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que pour la téléphonie de la mairie et la migration à la fibre, il a été destinataire de 4 offres, à savoir :

	Abt	HT	TTC	HT mensuel matériel	TTC mensuel matériel	TTC mensuel	TTC annuel
CONNEXX *	5 ans	66.65 €	79.98 €	99.65 €	119.58 €	199.56 €	2 394.72 €
ECOTEL *	5 ans	83.50 €	100.20 €	90.00 €	108.00 €	208.20 €	2 498.40 €
NXO *	5 ans	121.00 €	145.20 €	0.00 €	0.00 €	145.20 €	1 742.40 €
CiSI *	5ans	127.00 €	152.40 €	528.00 €	633.60 €	152.40 €	1 828.80 €

* Frais d'installation initial : Connexx 0.00 €

Ecotel 0.00 €

NXO 0.00 €

CiSI 480.00 € HT / 576.00 € TTC en sus.

La société NXO a été retenue pour la téléphonie et la fibre de la mairie.

1) DIVERS

2) SAFER – refus d'aider la commune

Monsieur le Maire donne l'information au sujet de la décision de la SAFER de contrer la Commune à l'acquisition des terrains de Monsieur EHLINGER Gilbert et des époux EHRET.

Il a fait un courrier à la SAFER dénonçant leur manquement à leur devoir vis-à-vis des collectivités locales. Une copie du courrier a été envoyée à Mme la Sénatrice SCHILLINGER et à M. le député SCHELLENBERGER.

3) Autre

* Conseil de développement du Pays Thur Doller

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays Thur Doller lance un appel à candidatures auprès des concitoyens pour représenter notre commune.

Ces concitoyens pourront faire des propositions sur l'amélioration de la vie des habitants, sur l'évolution et l'attractivité de notre territoire.

Ces personnes pourront s'inscrire directement sur le site dont le lien est :

<https://www.pays-thur-doller.fr/conseil-de-developpement/condidature-au-conseil-de-d%C3%A9veloppement/>

* Ballades ludiques

Madame HAURY Évelyne informe l'assemblée qu'elle a rencontré Mme Collot chargée du tourisme à la Com.Com afin de discuter du circuit pour les familles. Elle lui a présenté les flyers d'autres communes.

L'adhésion représente un coût annuel de 672 euros, plus l'impression de 500 exemplaires de flyers.

Le Conseil Municipal estime que le coût est élevé et demande à Madame HAURY de revoir ce prix à la baisse.

* Déneigement des routes nationales et départementales

Monsieur LERCH Michaël informe Monsieur le Maire des dernières directives reçues au sein du service de déneigement du secteur.

Il signale que lors de la fusion des deux entités départementales en CEA (Collectivité Européenne d'Alsace), il a été décidé de ne plus faire tourner les véhicules de déneigement de 20 heures le soir à 3 heures du matin, pour des raisons budgétaires.

* Madame HAURY Evelyne signale également qu'il faille penser au renouvellement du site Internet de la Commune. Des prestataires ont été auditionnés et le choix doit avoir lieu prochainement.

La séance a été levée à 22 heures 00 minutes.

Modification des dates des séances du Conseil Municipal pour 2021

Le lundi 8 mars,

le mardi 6 avril,

les lundis 3 mai, 31 mai, 28 juin, 06 septembre, 4 octobre,

le mardi 2 novembre

le lundi 29 novembre 2021.